



Conseil économique et social

Distr. limitée
28 juin 2018
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Cinquante-huitième session

4-29 juin 2018

Point 7 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-huitième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Benjamin Sieberns (Allemagne)

Additif

Questions relatives au programme : exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2016-2017

[Point 3 a)]

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour la période biennale 2016-2017

1. À sa 11^e séance, le 13 juin 2018, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour la période biennale 2016-2017 (A/73/77).
2. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le rapport et répondu, avec d'autres représentantes, aux questions du Comité.

Examen

3. Les délégations ont salué les efforts faits par le Secrétariat pour établir un rapport dans lequel il analyse l'exécution des 33 954 produits prescrits ou ajoutés au titre des 36 chapitres du budget-programme. Elles se sont félicitées de l'exhaustivité et de l'utilité du rapport, qui avait été présenté conformément à l'article 6.1 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, et qui donnait une vue d'ensemble des progrès accomplis sur les questions prioritaires pour les États Membres. Notant que les informations qui y figuraient résultaient à la fois d'une analyse axée sur les résultats et d'une démarche



privilégiant les produits et reflétaient les difficultés rencontrées par le Secrétariat, elles ont estimé que le rapport était un outil utile qui permettait d'assurer le respect du principe de responsabilité.

4. Des préoccupations ont été exprimées au sujet du taux global d'exécution des produits prescrits, qui était de 93 % en 2016-2017, soit 1 % de moins que pour la période précédente. Une délégation a demandé des précisions sur les conséquences que cette réduction avait eu pour l'ensemble des organes. Des questions ont été soulevées concernant le faible taux d'exécution de certains départements et bureaux, en particulier le Bureau des services centraux d'appui, pour lequel il a été noté que plusieurs produits prescrits avaient été supprimés. Une délégation a constaté avec préoccupation que 57 % des activités supprimées l'avaient été à l'initiative des organes délibérants, 40 % pour des raisons tenant aux programmes, 3 % seulement pour cause d'insuffisance des fonds extrabudgétaires et moins de 1 % en raison de vacances de postes au Secrétariat, ajoutant que l'une des grandes priorités de l'Organisation en matière de planification des programmes était d'ajuster les travaux des organes délibérants du Secrétariat. Une délégation a noté en particulier que le taux d'exécution était inférieur à 90 % pour certains chapitres du budget, et qu'il était de 62 % dans le cas du chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui). Une autre a jugé inacceptable l'explication selon laquelle les produits avaient été remplacés par un plan établi au titre d'un autre chapitre du budget.

5. Une délégation a demandé comment le Secrétariat déterminait l'ordre de priorité des activités qu'il menait aux fins de l'exécution de plus de 30 000 produits, en particulier des produits ajoutés à son initiative. Ayant demandé des précisions sur l'incidence de l'exécution de produits spécifiques, tels que ceux qui se rapportaient aux brochures et aux publications, ainsi que sur le type de produits exécutés dans le cadre de la coopération technique, une autre délégation s'est enquis de la façon dont le Secrétariat mesurait cette incidence.

6. En référence au paragraphe 12 relatif aux affaires politiques, une délégation, prenant note des activités menées dans le cadre de quatre programmes, à savoir les affaires politiques, les opérations de maintien de la paix, le désarmement et les utilisations pacifiques de l'espace, a demandé pourquoi les informations relatives aux activités des missions politiques spéciales avaient été omises alors qu'elles figuraient dans les précédents rapports.

7. Se référant au paragraphe 98 du rapport, relatif aux observations finales sur l'exécution des produits et l'utilisation des ressources, plusieurs délégations se sont dites préoccupées par la part des produits financés au moyen de ressources extrabudgétaires. Notant que 152 061 mois de travail avaient été nécessaires pour exécuter l'ensemble des produits, dont 62 % avaient été financés sur le budget ordinaire et 38 % par des ressources extrabudgétaires, comme à la période précédente, elles ont estimé qu'il ne s'agissait pas là d'une évolution positive. Il a été souligné que le recours croissant à des ressources extrabudgétaires représentait une menace pour le multilatéralisme et faisait obstacle à une évaluation impartiale des travaux de l'Organisation. Une délégation a noté que, dans le cas du Bureau de lutte contre le terrorisme, qui avait été créé par une résolution de l'Assemblée générale, le financement au titre du budget ordinaire était encore insuffisant, puisque le nombre de postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires était supérieur au nombre de postes imputés au budget ordinaire. Cette délégation a également demandé comment il était possible d'évaluer les travaux d'un département dont les activités étaient principalement financées par des ressources extrabudgétaires. Des préoccupations ont en outre été exprimées au sujet de la tendance consistant à recourir de plus en plus fréquemment aux consultants, lesquels avaient assuré 28 % des mois de travail financés par des ressources extrabudgétaires, et d'aucuns se sont interrogés

sur les raisons de cette tendance. Une délégation a noté que les mêmes donateurs qui fournissaient des ressources extrabudgétaires continuaient de plaider en faveur d'une réduction des contributions.

8. Au sujet des informations relatives à l'état d'avancement de l'application des résolutions de l'Assemblée générale concernant des questions administratives et budgétaires figurant à l'annexe du rapport, des délégations ont demandé à qui il incombait de déterminer l'état d'avancement et, en particulier, si cette décision était validée par le département chef de file même ou si cette tâche était confiée à un organe indépendant.

9. Une délégation s'est félicitée du taux d'exécution des produits au titre du chapitre 2 (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences), mais s'est dite préoccupée par les difficultés qu'avait rencontrées le Département en raison du surcroît de travail résultant du chevauchement des sessions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de la Cinquième Commission. La même délégation, se disant également préoccupée par la charge de travail supplémentaire à laquelle le Département devrait faire face lors du passage à un cycle budgétaire annuel, a souligné qu'il importait d'appuyer ses travaux en veillant à ce que des ressources suffisantes soient mises à sa disposition pour lui permettre de poursuivre l'exécution de la procédure budgétaire sans heurt et dans les délais impartis.

10. Une délégation a salué les efforts faits par le Secrétariat pour réduire le nombre total de pages imprimées au cours des dernières années et s'est félicitée des gains d'efficacité qui en avaient résulté. Il a été noté que l'impression des documents avait considérablement diminué à New York, à Genève, à Nairobi et à Vienne, le volume cumulé ayant été ramené de 726 millions de pages en 2008 à 188 millions en 2017. À cet égard, le Secrétariat a été encouragé à poursuivre sur cette voie afin de réduire encore son empreinte écologique.

11. En référence au paragraphe 21 du rapport, dans lequel il est indiqué que le Bureau des affaires juridiques avait défendu les privilèges et immunités dont jouissaient l'Organisation, ses actifs et son personnel dans le monde entier et que des plaintes formées contre l'Organisation pour un montant total de 183,4 millions de dollars avaient été réglées pour un montant de 11,3 millions, une délégation a demandé de quelle façon une telle réduction avait été obtenue et s'est enquis du type de plaintes qui avaient été reçues ainsi que des mesures qu'il était prévu de mettre en place pour éviter de telles situations à l'avenir.

12. Concernant le nombre relativement élevé de produits ajoutés à l'initiative du Secrétariat pour répondre aux besoins de la région au titre du chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale) par rapport à ceux ajoutés par décision des organes délibérants, certains ont estimé que ces ajouts étaient imputables à un manque de planification.

13. En référence au chapitre 24 (Droits de l'homme), une délégation a fait observer que la question de la représentation géographique parmi le personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme demeurait très préoccupante, puisque que les fonctionnaires des classes D-2 et D-1 étaient principalement originaires de pays occidentaux. Une autre délégation a indiqué que le programme de travail relatif aux droits de l'homme avait été mis en œuvre conformément au plan-programme adopté par le Comité et dit espérer que ce programme ferait l'objet d'un débat ouvert et fructueux à l'avenir.

14. Concernant les résultats obtenus par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) au titre du chapitre 25 (Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance), certaines délégations ont regretté l'inclusion dans le

rapport des termes lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes, insistant sur le fait qu'il n'existait pas de consensus sur la question. Elles se sont déclarées vivement préoccupées par la mise en œuvre d'activités non consensuelles et l'emploi d'expressions non consensuelles dans les rapports soumis au Comité, sachant qu'il existait d'autres termes communément acceptés pour décrire les personnes en situation vulnérable. Plusieurs autres délégations ont défendu le recours à cette terminologie, arguant qu'elle relevait du langage courant et n'avait pas à faire l'objet d'un accord intergouvernemental. Une délégation a estimé que l'emploi de ces termes dans le rapport en référence à un programme de formation à la protection des lesbiennes, des gays, des bisexuels, des transgenres et des intersexués élaboré en 2017 était tout à fait approprié, s'agissant d'une déclaration de fait concernant un programme mis en œuvre par le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations. Une autre délégation a rappelé que le Comité avait longuement débattu de cette question deux ans auparavant et qu'il avait été établi que les activités du HCR dans ce domaine étaient pleinement conformes à son mandat, tel qu'énoncé dans plusieurs résolutions du Conseil des droits de l'homme, notamment les résolutions [17/19](#), [27/32](#) et [32/2](#).

15. Tout en notant que le Haut-Commissariat avait globalement continué d'exercer ses fonctions avec succès et efficacité, en particulier pour ce qui était d'aider les États à s'attaquer aux problèmes des réfugiés et à jouer un rôle plus actif à cet égard, une délégation a estimé que le HCR et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme avaient entrepris des activités qui n'étaient pas conformes aux mandats qui leur avaient été confiés, notamment dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, indiquant que certaines priorités stratégiques mettaient l'accent sur la lutte contre la corruption, l'environnement et la technologie numérique, mais laissaient de côté la coopération technique, la lutte contre le racisme et la xénophobie et d'autres questions relatives aux droits de l'homme.

16. Les délégations se sont félicitées des efforts déployés au titre du chapitre 27 (Aide humanitaire) pour fournir un appui administratif et d'autres ressources au portail ReliefWeb et promouvoir les principes régissant la fourniture de l'aide humanitaire ainsi que la création des infrastructures nécessaires à la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Une délégation a noté que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires avait continué de s'acquitter efficacement de ses fonctions s'agissant de trouver des solutions aux problèmes liés aux réfugiés. Se référant à la résolution [72/133](#) de l'Assemblée générale et à la résolution [2017/14](#) du Conseil économique et social sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies, une autre délégation a constaté avec préoccupation que le rapport comportait des informations sur la mise en œuvre du Programme d'action pour l'humanité (par. 49 et 822), soulignant que les États Membres n'avaient pas donné pour mandat au Bureau d'exécuter ce Programme ou de faire rapport sur les mesures de suivi adoptées dans ce domaine.

17. Une délégation a estimé que l'établissement du rapport financier et des états financiers vérifiés de l'Organisation pour 2015 et des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour 2015/16 à l'aide d'Umoja et dans le respect des Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 55) était l'une des réalisations les plus importantes de la période et a encouragé le Secrétariat à poursuivre sur cette voie afin de mener ses travaux de façon plus transparente. En référence au chapitre 29B (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité) et aux informations selon lesquelles le Bureau avait été chargé de plus de 60 % de l'ensemble des processus Umoja, une autre délégation a demandé à qui incombait la responsabilité des 40 % restants.

Conclusions et recommandations

18. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prenne acte du rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour la période biennale 2016-2017 (A/73/77).**

19. **Le Comité a souligné qu'il importait que le Secrétariat se serve des rapports sur l'exécution des programmes comme d'un outil de gestion dans le cadre de la planification des programmes, conformément aux principes de la gestion axée sur les résultats, notamment en analysant régulièrement l'exécution des programmes.**

20. **Le Comité a accueilli avec satisfaction les informations qui avaient été communiquées dans le rapport sur l'exécution des programmes, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale sur la question, et souligné qu'il importait que de telles informations continuent d'être communiquées à l'avenir.**

21. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à ce que les rapports soient présentés en temps voulu, conformément aux règles et règlements applicables.**
